



Que faire SI VOUS AVEZ REÇU du POURRIEL?


 ENVOYER DU POURRIEL EST UNE INFRACTION À LA LOI. SIGNALER LES MESSAGES NON SOLLICITÉS PEUT AIDER À LES FREINER.

 **POURRIEL**

1 AVEZ-VOUS DONNÉ À L'EXPÉDITEUR LA PERMISSION DE COMMUNIQUER AVEC VOUS?


Oui, communiquez avec moi


2 Y A-T-IL UNE FAÇON CLAIRE ET SIMPLE DE SE DÉSABONNER?



se désabonner

3 L'EXPÉDITEUR S'EST-IL IDENTIFIÉ ET A-T-IL FOURNI SES COORDONNÉES ACTUELLES?



 SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À L'UNE DE CES QUESTIONS, SIGNALEZ LE POURRIEL ET AIDEZ LE GOUVERNEMENT DU CANADA À TENIR LES POLLUPOSTEURS RESPONSABLES.

Visitez combattrelepourriel.gc.ca/cnp

ET DÉCOUVREZ COMMENT VOUS POUVEZ FREINER LE POURRIEL ET D'AUTRES MENACES ÉLECTRONIQUES.